

## De l'histoire...



### Déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et de l'Allemagne. [...]

La solidarité de production qui sera (ainsi) nouée manifesterà que toute guerre entre la France et de l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. [...]

### Déclaration commune sur la coopération franco-allemande (22 janvier 1963)

Le Général de Gaulle, Président de la République française, et le docteur Konrad Adenauer, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne.

- A l'issue de la conférence qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 janvier 1963 et à laquelle ont assisté, du côté français, le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre des Armées et le Ministre de l'Education nationale ; du côté allemand, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Défense et le Ministre de la Famille et de la Jeunesse ;
- Convaincus que **la réconciliation du peuple allemand et du peuple français**, mettant fin à une rivalité séculaire, **constitue un événement historique** qui transforme profondément les relations entre les deux peuples ;
- Conscients de la solidarité qui unit les deux peuples tant du point de vue de leur sécurité que du point de vue de leur développement économique et culturel ;
- Constatant en particulier que la jeunesse a pris conscience de cette solidarité et se trouve appelée à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande ;
- Reconnaissant qu'**un renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable** sur la voie de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples, ont donné leur accord à l'organisation et aux principes de la coopération entre les deux Etats tels qu'ils sont repris dans le **Traité signé** en date de ce jour.
- Fait à Paris, **le 22 janvier 1963**, en double exemplaire, en langue française et en langue allemande.

Le Président de la République française

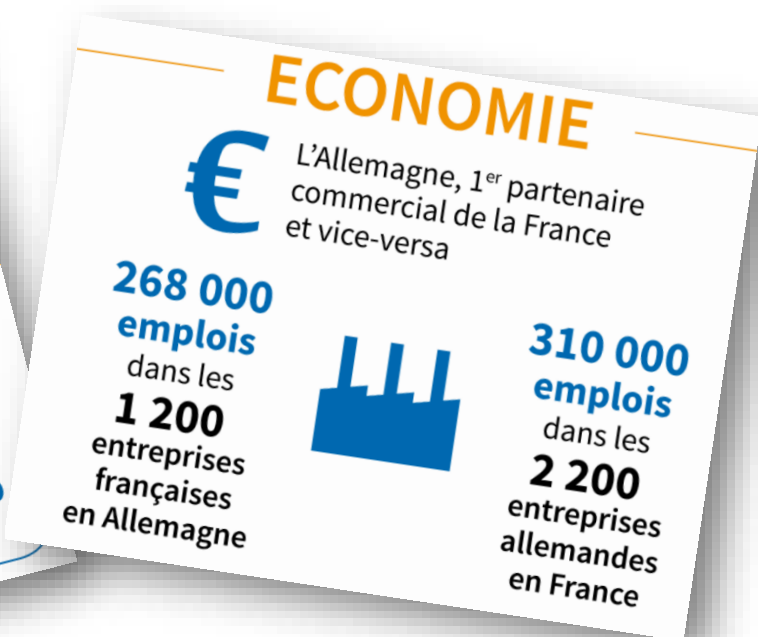
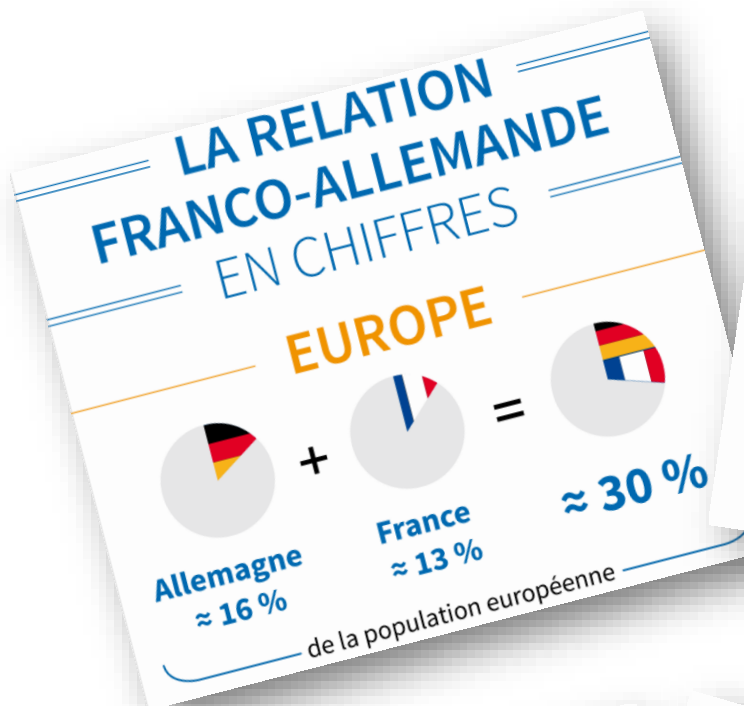
Charles de GAULLE

Le Chancelier fédéral de la République Fédérale d'Allemagne

Konrad ADENAUER

**Le 22 janvier 1963, le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer signaient un traité de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République Fédérale d'Allemagne.**

# Quelques chiffres...



<b>9 000</b> étudiants allemands étudient en France	<b>7 000</b> étudiants français étudient en Allemagne
<b>6 200</b> étudiants suivent l'un des <b>166 cursus</b> de l'Université franco-allemande	<b>200 000</b> jeunes/an participent à un programme de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse